

## PRÉFET DU NORD

Direction de la réglementation et des libertés publiques - 1<sup>er</sup> bureau Bureau de la réglementation générale et économique

Lille, le 1 7 SEP. 2013

Information relative à l'absence d'avis de l'autorité environnementale sur une demande d'autorisation de création d'un crématorium à ORCHIES

Dénomination du projet : Demande d'autorisation de création d'un crématorium à ORCHIES - Rue Léon Rudent

<u>Pétitionnaire</u>: Monsieur William PLAISANT et Madame Cécile PLAISANT, co-gérants de la SARL « Société Orchésienne de Crémation »

## Instruction du dossier

<u>5 juillet 2013</u>: Transmission du dossier à l'autorité environnementale pour avis.

9 juillet 2013 : Accusé réception du dossier de demande d'autorisation par l'autorité environnementale.

<u>9 septembre 2013</u>: Expiration du délai de deux mois imparti pour que l'autorité environnementale émette un avis sur le dossier.

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement informe, par courrier en date du 10 septembre 2013, qu'aucun avis relatif au projet de création d'un crématorium à ORCHIES – Rue Léon Rudent, n'a été formellement produit dans le délai réglementaire de deux mois.

La présente information : -

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire ;
- sera jointe au dossier d'enquête publique ;
- sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture du Nord.

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques

Michel PLASSON